



**DGA Ressources
Service des Affaires Juridiques,
Administratives et Foncières**

**CONSEIL COMMUNAUTAIRE
EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS**

**Séance du 22 juin 2022 (18h35)
Salle du grand champ- ARDOIX**

Membres titulaires	:	55
En exercice	:	55
Membres suppléants	:	23
Présents	:	36 + 1
Votants	:	52
Convocation et affichage	:	14/06/2022
Président de séance	:	Monsieur Simon PLENET
Secrétaire de séance	:	Monsieur Olivier DE LAGARDE

Etaient présents en qualité de conseillers titulaires : Damien BAYLE, Hugo BIOLLEY, Jean-Yves BONNET, Sylvie BONNET, Maryanne BOURDIN, Clément CHAPEL, Nathalie CLÉMENT, Sylvette DAVID, Olivier DE LAGARDE, Christophe DELORD, Gilles DUFAUD, Laurence DUMAS, Maxime DURAND, Christelle ETIENNE, Romain EVRARD, Bruno FANGET, Virginie FERRAND, Christian FOREL, Yves FRAYSSE, Louis-Claude GAGNAIRE, Denis HONORE, Thierry LERMET, Edith MANTELIN, Laurent MARCE, Antoine MARTINEZ, Christian MASSOLA, Catherine MICHALON, Patrick OLAGNE, Martine OLLIVIER, Ronan PHILIPPE, Simon PLENET, René SABATIER, Denis SAUZE, Antoinette SCHERER, Myriam SERVY-CHANAL, Laurent TORGUE.

Etaient présents en qualité de conseillers suppléants : Bertrand PIATON.

Pouvoirs : Carlos ALEGRE (pouvoir à Simon PLENET), Nicole ARCHIER (pouvoir à Ronan PHILIPPE), Brigitte BOURRET (pouvoir à Martine OLLIVIER), François CHAUVIN (pouvoir à Sylvie BONNET), Claudie COSTE (pouvoir à Laurent MARCE), Nadège COUZON (pouvoir à Damien BAYLE), Cécilia FARRE (pouvoir à Gilles DUFAUD), Jérémie FRAYSSE (pouvoir à Catherine MICHALON), Juanita GARDIER (pouvoir à Romain EVRARD), Frédéric GONDRAND (pouvoir à Antoine MARTINEZ), Danielle MAGAND (pouvoir à Antoinette SCHERER), Richard MOLINA (pouvoir à Simon PLENET), Agnès PEYRACHE (pouvoir à Patrick OLAGNE), Marc-Antoine QUENETTE (pouvoir à Martine OLLIVIER), Michel SEVENIER (pouvoir à Maryanne BOURDIN).

Etaient absents et excusés : Christian ARCHIER, Assia BAIBEN-MEZGUELIDI, Pascal PAILHA, Yves RULLIÈRE.

**CC-2022-224 - TRANSITION ÉCOLOGIQUE ET CADRE DE VIE - TRANSPORTS -
MISE A JOUR DES STATUTS DE LA REGIE DES TRANSPORTS**

Rapporteur : Monsieur Maxime DURAND

La Régie des transports d'Annonay Rhône Agglo a été créée par délibération n°2017.029 en date du 11 janvier 2017, selon le régime de la seule autonomie financière.

Selon les statuts, dans leur version du 1^{er} janvier 2017, la Régie « *a vocation à exploiter, à titre principal, les transports scolaires organisés par l'Autorité organisatrice Annonay Rhône Agglo et, à titre accessoire, toutes activités de transport ou connexes à celui-ci, effectuées à la demande ou avec l'accord d'Annonay Rhône Agglo, en sa qualité d'autorité organisatrice, conformément à l'article L. 1221-7 du Code des transports* ».

Eu égard aux nécessités de service et aux modalités de gestion du réseau de transports d'Annonay Rhône Agglo, la Régie a dû s'adapter et, par voie de conséquence, élargir ses compétences, avec l'intégration de l'activité de transport urbain et d'autres services de mobilités au sein de son objet statutaire.

Le conseil communautaire est compétent pour procéder à la modification des statuts de la Régie des transports d'Annonay Rhône Agglo.

VU le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L. 1412-1, L. 2221-1, L. 2221-4 et L. 2221-11 à L. 2221-14,

CONSIDERANT l'avis du Conseil d'exploitation de la Régie des Transports en date du 19 mai 2022,

CONSIDERANT le projet de nouveaux statuts ci-annexé,

DÉLIBÉRÉ

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité

APPROUVE les nouveaux statuts de la Régie des Transports d'Annonay Rhône Agglo.

AUTORISE Monsieur le Président, ou son représentant dûment habilité, à signer toutes les pièces afférentes à ce dossier.

Fait à Davézieux le : 27/06/22
Affiché le : 29/06/22
Transmis en sous-préfecture le : 27/06/22
Identifiant télétransmission : 007-200072015-20220622-34288-DE-1-1

Pour extrait certifié conforme au
registre des délibérations du
CONSEIL COMMUNAUTAIRE
Le Président

Simon PLENET